

PUBLICATION EN LIGNE

UN TURBO POUR LA POLITIQUE SUISSE: CRÉER UN CONSEIL POUR L'AVENIR



Comment va le monde? On le dit en «multicrise». La liste des problèmes urgents s'allonge, du réchauffement climatique avec ses conséquences aux conflits internationaux, en passant par les inégalités des richesses criantes jusqu'à la mise en question des fondements des pays démocratiques, pour n'en citer que quatre exemples. Ces problèmes, importants et complexes, augmentent non seulement en nombre, mais aussi en urgence. Une grande partie de la population les subit et se sent à la fois concernée et impuissante. En face, la politique, surtout ses instances législatives et exécutives, mais aussi judiciaires, peinent à les affronter d'une manière convaincante qui dépasse le bricolage à court terme. Le décalage entre l'urgence des problèmes et la lenteur de leur traitement politique s'agrandit et mine la légitimité de la démocratie, en Suisse comme ailleurs.

Introduire une troisième chambre parlementaire

Comment sortir de cette spirale? Comment rendre les instances politiques plus réactives aux préoccupations de la population? Le fonctionnement du législatif suisse, malgré sa constitution démocratique, se montre trop souvent davantage influencé par ses routines et les intérêts des lobbys établis (surtout économiques) que par les urgences ressenties par la population.

L'expérience montre qu'il est plus facile de créer de nouvelles institutions que de réformer celles qui sont déjà là. Trop d'intérêts se constituent à partir de leur existence et visent à les maintenir telles quelles. Il est donc plus prometteur de créer une nouvelle voie d'accès pour l'articulation de ces préoccupations, par exemple sous forme d'une troisième chambre parlementaire.

Un livre récent présente une proposition concrète que nous trouvons intéressante: Sonia Seneviratne, Laura Zimmermann, Markus Notter et Andreas Spillmann font dans leur ouvrage *Mit einem Zukunftsrat gegen die Klimakrise* (2023, Contre la crise climatique avec un Conseil pour l'avenir. La Suisse a besoin d'une troisième chambre parlementaire).

Cette troisième chambre n'enlèvera rien à la fonction décisionnelle des deux chambres qui forment le parlement actuel - le Conseil national et le Conseil des États - mais se placera au même niveau qu'elles. Ce sera un Conseil pour l'avenir qui ne fait pas partie de l'Assemblée fédérale et ne participe pas à ses compétences décisionnelles, mais qui aura le mandat de formuler des problèmes et de proposer des solutions que les deux chambres classiques devront traiter au même titre que si elles émanaient d'elles-mêmes, du peuple ou du gouvernement.

La proposition introduit ainsi un élément de démocratie participative, à l'image de l'Assemblée citoyenne irlandaise ou d'autres exemples à des niveaux plus locaux,

un instrument de démocratie délibérative qu'elle intègre aux structures décisionnelles existantes. Esquissons son profil à grands traits.

Créer un Conseil pour l'avenir - la proposition

Dans une première période, cette troisième Chambre traitera tous les aspects de la durabilité face au changement climatique car c'est le problème à la fois le plus urgent et le plus complexe de l'agenda politique actuel. Par la suite, elle se penchera aussi sur d'autres problématiques qu'elle juge importantes. Elle étudie la durabilité des travaux des deux autres Conseils et tient compte des intérêts des générations futures.

Le Conseil pour l'avenir dispose de ses propres ressources et d'un droit de proposition à l'intention des deux chambres classiques ainsi que d'un droit d'initiative direct à l'intention du peuple. Il a un droit de veto à effet suspensif sur les actes de l'Assemblée fédérale susceptibles d'être soumis à référendums, veto qui peut cependant être annulé à la majorité des deux chambres de l'Assemblée fédérale. Il s'organise de manière autonome (direction, commissions etc.) et dispose des services parlementaires nécessaires. Les ressources du Conseil font partie du budget de la Confédération; elles couvrent ses frais de fonctionnement et lui assurent la possibilité de se renseigner selon ses besoins par des auditions d'expert:e:s, des études etc. Pour garantir l'indépendance du Conseil et pour éviter les conflits d'intérêt, il fait partie des autorités entre lesquelles vaut le principe de l'incompatibilité, on ne pourra donc pas être membre de plus d'un seul des trois Conseils.

Une question se pose sur la méthode de recrutement du Conseil. Si le choix des membres se fait aléatoirement comme pour des enquêtes, il assure une représentativité démographique ou statistique. Toutes les minorités seraient alors représentées aussi minoritairement que dans la population. Exemple concret: les jeunes de 16-17 constituent env. 2% de la population, il y en aurait donc tout juste deux dans le Conseil - pour autant qu'on les inclue. Si on vise par contre une représentativité substantielle, démocratiquement pertinente (car il s'agit d'un organe de repérage et de proposition, non décisionnel), on pourrait surreprésenter un certain nombre de minorités pour renforcer la diversité de la composition effective de la population, p.ex. les jeunes de 16-17 ans, d'autres personnes sans droit de vote, évt. même des organisations de la société civile. On pourrait aussi y ajouter des représentants des générations futures. Pour assurer ce type de représentation, une sélection aléatoire par quotas serait alors adéquate.

Le Conseil pour l'avenir est composé de 100 membres, recruté:e:s selon une procédure en deux étapes. D'abord, un pool suffisamment grand de membres potentiels est constitué par un tirage au sort représentatif parmi les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote. Invité:e:s à participer, elles et ils sont libres d'accepter ou de refuser. Ensuite, les membres effectifs sont à leur tour déterminé:e:s aléatoirement parmi ceux qui ont accepté l'invitation. Leur mandat, non renouvelable, est limité à six ans, avec un remplacement tous les deux ans d'un tiers du Conseil. L'impossibilité de se représenter sert à éviter qu'à la longue la participation au

Conseil pour l'avenir mène à son vieillissement exagéré et qu'il puisse devenir un point d'entrée à une carrière politique.

Seneviratne et al. proposent que ce recrutement se fasse parmi les personnes ayant le droit de vote en considérant que l'élargissement de ce droit, par exemple à des immigré:e:s non-naturalisé:e:s, relève d'une autre problématique. Cela se défend en tant qu'argument juridique systématique mais ne tient pas compte du lien direct qui existe entre les deux car l'urgence de plusieurs problèmes actuels, surtout celui du réchauffement climatique, est davantage ressentie par les jeunes dont une partie importante n'a pas encore le droit de vote mais sera concernée de plus en plus. Il est donc souhaitable d'élargir dès que possible le droit de vote aux jeunes de 16-17 ans ainsi qu'aux personnes résidentes sans nationalité suisse. Au cas où l'introduction du Conseil pour l'avenir faisait partie d'une révision totale de la Constitution, ce serait une occasion favorable d'inclure cet élargissement de la base électorale; elle est actuellement clairement trop restreinte.

La troisième chambre est réalisable

Une série d'expériences pratiques avec différentes formes de démocratie délibérative ou participative montre la viabilité et l'efficacité de leur principe. On connaît le cas des assemblées civiques en Irlande qui ont préparé des changements législatifs importants (notamment la légalisation du mariage homosexuel et de l'avortement).

Quelques exemples similaires en Suisse et ailleurs

- L'Assemblée citoyenne irlandaise n'est pas une institution permanente, elle a été mise en place trois fois pour traiter de sujets spécifiques dans des situations politiquement tendues. Une discussion fouillée de ces expériences se trouve dans l'article de Dimitri Courant, Les assemblées citoyennes en Irlande - Tirage au sort, référendum et constitution. Dans: La vie des idées, Collège de France 5 mars 2019.
- Moins médiatisées, une série de réalisations aux niveaux local ou cantonal en Suisse s'ajoutent (exemples à Sion, Genève, Lausanne et au Tessin ainsi que le Conseil citoyen des jeunes U24, sous l'égide de la Commission suisse pour l'UNESCO et de la Société suisse d'utilité publique).

Ces exemples témoignent du besoin de telles formes de participation politique. Ils concrétisent en outre le potentiel du fédéralisme suisse - souvent loué mais rarement véritablement mis en valeur - en constituant un début de laboratoire de la participation politique.

La troisième chambre n'est pas redondante

On pourrait opposer à l'idée d'un Conseil pour l'avenir qu'il doublerait inutilement le travail des deux chambres existantes puisque son travail de repérage de problèmes et de recherche de solutions figure déjà dans leur cahier des charges. Ce serait gravement sous-estimer le potentiel de toute consultation politique. Ce nouveau

Conseil enrichit le Parlement des avis, perspectives, connaissances, expériences et propositions d'une partie plus large et inclusive de la population, diminue le fossé entre elle et l'«élite politique» et augmente la pertinence des politiques mises en œuvre ainsi que leur acceptation. Il élargit ainsi la légitimité des institutions politiques et représente une manière concrète de se réapproprier et de revitaliser la démocratie, une visée centrale du Réseau de réflexion (reclaim democracy).

Propositions parlementaires allant dans ce sens:

- La fraction des Vert:e:s a déposé une initiative parlementaire au Conseil national en 2021, «En réponse à la crise climatique, création dans notre démocratie d'une nouvelle institution - Klimarat - dont les membres seront tirés au sort». Suivant le préavis négatif de sa commission, le CN a décidé de ne pas donner suite avec 136 voix contre 33 (<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/amtliches-bulletin/amtliches-bulletin-die-verhandlungen?SubjectId=55468>).
- Plus récemment (2025), la Conseillère nationale verte Delphine Klopfenstein Broggini a eu plus de succès avec un postulat visant l'introduction de la «motion citoyenne» au niveau fédéral. Sur proposition du Conseil fédéral, il a été accepté. (<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20254091>).
- Un projet-pilote pour réaliser un Conseil pour l'avenir au niveau cantonal se déroule actuellement à Bâle-Ville (information de l'un des auteurs, pas encore de publication, 22.12.2025).

Auteur | René Levy est professeur honoraire de sociologie à l'Université de Lausanne, a mené des recherches principalement sur les inégalités sociales, les rapports sociaux des sexes et les parcours de vie, et est membre du groupe Denknetz Romandie, qui l'a mandaté à rédiger le présent texte.

Ressources supplémentaires

Lectures

Dimitri Courant, Penser le tirage au sort. Modes de sélection, cadres délibératifs et principes démocratiques. Chap. 11 dans: Antoine Chollet & Alexandre Fontaine (éd.), Expériences du tirage au sort en Suisse et en Europe (XVIe - XXIe siècles). Bibliothek am Guisanplatz, Berne 2017, p. 257-312.

Dimitri Courant, Les assemblées citoyennes en Irlande. Tirage au sort, référendum et constitution. La vie des idées, Collège de France 6.3.2019, (<https://lavie-desidees.fr/Les-assemblees-citoyennes-en-Irlande>).

Céline Diebold & Marcus Wortmann, Deliberative Demokratie - Mehr als nur wählen. Bertelsmann-Stiftung, Gütersloh 2020.

John Drizek et al., The crisis of democracy and the science of deliberation. Science 2019, 363, 6432, 1144-1146.

Nenad Stojanovic, Conseil citoyen, Losverfahren, Deliberation. In: Seneviratne et al., Mit einem Zukunftsrat... p. 89-90.

Sonia I. Seneviratne, Laura Zimmermann, Markus Notter & Andreas Spillmann (Hrsg.), Mit einem Zukunftsrat gegen die Klimakrise. Warum die Schweiz eine dritte Parlamentskammer braucht. Scheidegger & Spiess, Zürich 2023.

Che Wagner & Rafael Widmer, Comblen les déficits démocratiques en Suisse grâce à des formats délibératifs. Société suisse d'utilité publique (Pro Futuris), Zurich 2025 (<https://www.profuturis.ch/fr/beitrag/debattenbeitrag-deliberation-2>).

Che Wagner, Mit dem Zukunftsrat U24 die Demokratie von morgen gestalten. In: Seneviratne et al., Mit einem Zukunftsrat... p. 93-94.

Sites et organisations

Stiftung für direkte Demokratie / Fondation pour la démocratie directe (<https://www.demokratie.ch>) soutient l'idée, aussi dans la perspective d'une initiative pour une révision totale de la Constitution; cette fondation porte notamment l'action WeCollect, une plateforme pour le lancement de projets d'initiative et de référendums (récolte de fonds et de signatures).

Stiftung Zukunftsrat (<https://www.zukunftsrat.ch/fr/accueil/>) présente quelques expériences pratiques sur le plan local ou régional, surtout en Suisse allemande (y compris sur l'expérience Zukunftsrat U24).

Demoscan (<https://demoscan.ch/fr/>), site qui présente 12 expériences pratiques dont une en Suisse romande, Prilly, et une au Tessin (une association qui vise à

servir de plateforme pour ce genre d'expériences).

Pro Futuris (<https://www.profuturis.ch/fr/>) action menée par la Société suisse d'utilité publique.

Pôle de recherche en innovations démocratiques (<https://www.unige.ch/pi-dem/>), pôle de recherche interuniversitaire entre Zurich et Genève - pôle dirigé par Nenad Stojanović, un des éditeurs du livre Zukunftsrat (<https://www.unige.ch/sciences-societe/speri/membres/professeurs-et-professeurs/nenad-stojanovic/>).